

Séance du vendredi 16 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le seize octobre, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, MAZZINI Grégoire, LESUEUR Jacky, CULEUX Xavier, RONSEAUX Jean-Noël, CARRE Pierre, MICHEL Jean, PROLA Thierry.

Absent excusé : LEVEAUX Philippe.

Lecture est faite du dernier compte-rendu qui est approuvé par le conseil municipal.

1 – DELIBERATIONS.

n° 20.2009 Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations du Services Public,

Vu le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et l'assainissement,

Vu la délibération n° 41/2009 en date du 9 juillet 2009 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle adoptant ce rapport,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

n° 21.2009 Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 73,

Vu le décret n° 95-127 du 8 février 1995 sur les marchés publics et les délégations de service public,

Vu le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n° 6/2009 en date du 25 juin 2009 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne adoptant ces rapports,

Après en avoir délibéré,

ADOpte les rapports annuels 2008 du service public de l'eau potable des sociétés Lyonnaise des Eaux et Véolia.

n° 22.2009 Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la rue de Bury.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la commission d'ouverture des plis en date du 3 octobre dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De choisir l'entreprise C.B.E (Champagne Bureau d'Etude) 62, bd Lundy - 51100 REIMS, afin de réaliser la maîtrise d'œuvre pour les travaux de VRD de la rue de Bury et ce pour un montant de

5 200,00 € HT

Charge le Maire de notifier ce choix à l'entreprise CBE, et l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 23.2009 Demande de Dotation Globale d'Equipement.

Le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée du dossier de l'éclairage public de la rue du Bémont.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.G.E., pour l'achat de ces poteaux.

Autorise le Maire à déposer le dossier de demande auprès des services concernés, et le charge de signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

2 - QUESTIONS DIVERSES.

Eclairage rue du Bémont : Monsieur Moulleron sera contacté prochainement afin de savoir où en est le dossier concernant la pose des poteaux d'éclairage public.

Paléobiologiste : Une demande est de nouveau parvenue en mairie concernant la fouille du sol d'un terrain appartenant à Madame SIRAULT. Monsieur le Maire ne s'oppose pas à cette requête, néanmoins l'autorisation doit être donnée par le propriétaire qui sera prochainement contacté par la personne chargée de cette recherche.

Veslardannes : Prochain concert prévu au collège St Macre à Fismes le 24 octobre prochain.

Comité des fêtes : Mr Moura, maire de Vendeuil souhaite rencontrer les membres du comité des fêtes afin de converser avec eux. Réunion prévue le 27 octobre à 18 h 30.

Vérification des poteaux incendie : Monsieur le maire a chargé Martial DRUBAY, pompier volontaire de vérifier la nécessité d'implanter de nouveaux poteaux.

Grille carrefour Bury/Paul Bouton : Il sera demandé au cantonnier de déboucher cette grille.

Salle pour la danse country : Les utilisateurs devront nettoyer la salle.